

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport sur la convention générale relative à la réalisation d'études et de travaux sur le réseau de communication électronique de la Communauté urbaine de Bordeaux situé sur le périmètre de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par décret en Conseil d'Etat n°2009-1359 du 5 novembre 2009, les travaux relatifs à l'opération d'aménagement Bordeaux-Euratlantique, dans les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac portant sur un périmètre de près de 738 hectares, ont été déclarés opération d'intérêt national (OIN).

Afin de procéder à toute opération de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et le développement durable des espaces compris à l'intérieur du périmètre de l'OIN, l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique a été créé à l'initiative de l'Etat.

L'Etat, La Cub, l'EPA de Bordeaux Euratlantique, la région Aquitaine, ainsi que les trois villes concernées (Bordeaux, Bègles et Floirac) ont signé un protocole de partenariat identifiant plusieurs projets urbains de grande ampleur relevant de la compétence d'aménagement de l'EPA de Bordeaux Euratlantique. Ce protocole a fixé les objectifs et les enjeux de l'opération Bordeaux Euratlantique ainsi que la programmation générale et les engagements réciproques des parties.

L'EPA de Bordeaux Euratlantique signe, avec les principaux opérateurs, des conventions générales, applicables sur le périmètre de l'OIN, qui définissent les modalités techniques et financières relatives à la réalisation des opérations urbaines réalisées sous maîtrise d'ouvrage EPA.

La réalisation des projets urbains nécessite la mise en place de réseaux de communications électroniques neufs pour desservir les nouveaux quartiers ainsi que la réalisation de dévoiements et la protection de certaines infrastructures existantes.

La convention générale, objet de la délibération proposée, a pour but de définir à l'échelle de l'opération d'intérêt national (OIN) les modalités de réalisation et de financement des études et des travaux sur ces réseaux de communication électronique.

La convention définit le cadre contractuel des obligations réciproques des parties en ce qui concerne :

- l'étude et la réalisation des travaux de protection, de déviation et d'abandon de réseaux ou d'équipements rendus nécessaires par la réalisation des opérations urbaines ;
- l'étude et la mise en place de réseaux nouveaux et d'équipements nouveaux strictement nécessaires au fonctionnement des opérations urbaines ;
- l'étude et la mise en place de réseaux nouveaux et d'équipements pour des besoins d'agglomération ;
- le principe de financement des frais exposés pour ces études et ces travaux ;
- le processus de remise des ouvrages pour intégration dans le domaine public affermé.

Elle stipule notamment que :

- L'EPA étudie, finance et réalise les infrastructures de réseaux neufs qui sont ensuite remises gracieusement à La Cub qui en prend la pleine propriété.
- Dans le cas où un local technique à équipements actifs est nécessaire pour les besoins de La Cub et d'INOLIA au sein d'une opération urbaine, l'EPA s'engage à porter à la connaissance de l'opérateur immobilier qui devra recevoir cet équipement, les éléments techniques nécessaires. Les conditions financières attachées à la remise en propriété ou à la mise à disposition du ce local seront arrêtées entre l'opérateur immobilier et la Cub, dans le cadre des négociations pilotées par l'EPA au titre de la vente du lot considéré.
- INOLIA, délégataire, louera ces réseaux ainsi que les locaux techniques disposant d'équipements actifs aux autres opérateurs de télécommunication à des prix transparents, objectifs, non discriminatoires et assurant la compétitivité des infrastructures.
- INOLIA étudie et réalise l'ensemble des déplacements de réseaux et équipements. L'EPA finance les déplacements de réseaux nécessaires à la libération des terrains à bâtir. INOLIA finance les déplacements de réseaux et équipements effectués dans l'intérêt du domaine public occupé.
- INOLIA et l'EPA s'entendent sur la coordination de leurs travaux respectifs.
- Les promoteurs prennent en charge la réalisation et le financement des branchements au réseau.

A la suite de cette convention générale, des conventions particulières seront mises en place à l'échelle de chaque opération urbaine. Ces conventions particulières auront pour objectif les éléments suivants :

- la validation du schéma d'ingénierie développé à l'échelle de l'opération urbaine ;
- la mise au point de l'ensemble des études et travaux à mener de type déplacements, protections ou abandons de réseaux ou d'équipements de communication électroniques ;

- l'estimation de l'enveloppe financière des études et travaux pour ceux réalisés par le délégataire mais financés par l'EPA ;
- l'estimation des durées d'exécution.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le décret n°2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, notamment les 3° et 5° de l'article 7 de ce décret,

VU le contrat de DSP relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit signé le 9 mars 2006, complété par ses annexes,

VU les avenants 1 à 10 modifiant le contrat initial;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les réseaux de communication électronique constituent un enjeu majeur pour le développement économique de Bordeaux Euratlantique et qu'il y a lieu d'optimiser leur déploiement et leur exploitation,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la convention générale relative à la réalisation d'études et de travaux sur le réseau de communication électronique de La Cub sur le périmètre de l'OIN,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention générale et les conventions particulières en découlant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

M. ALAIN TURBY

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2014